



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **28** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **28**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_021

Affectation anticipée du résultat 2023 sur le budget UVE - Sitcom Côte Sud Landes

Monsieur Alain Perret, Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante que l'instruction comptable M4 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif de l'année N à condition de justifier ses résultats par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'Ordonnateur et attestée par le Comptable ;
- un compte de gestion ;
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le Comptable.



Lors du vote du compte administratif, si les résultats font apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante procédera à la régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

VU l'instruction comptable M4,

VU les articles L.2311-5 et L.3312-6 du Code général des collectivités territoriales

VU le compte de gestion provisoire transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

VU l'état de l'exécution du budget visé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

CONSIDÉRANT la fiche de calcul du résultat prévisionnel ci-dessous présentée :

Pour la section d'exploitation :

	Réalisé au 31/12/2023	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2023
RECETTES	12 906 710,29 €	2 038 350,84 €	2 208 798,59 €
DEPENSES	12 736 262,54 €	0,00 €	
Résultat 2023	170 447,75 €		

Pour la section d'investissement :

	Report de l'exercice N-1	Opérations de l'exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser
RECETTES	420 455,32€	2 027 302,59 €	2 447 757,91€	- €
DEPENSES		3 243 809,41 €	3 243 809,41€	260 857,15€
Solde	405 455,32€	-1 216 506,82 €	-796 051,50€	-260 857,15€
			-1 056 908,65€	

CONSIDÉRANT que la section d'investissement fait ressortir de besoin de financement.

CONSIDÉRANT l'état de reprise anticipée du résultat 2023 cumulé du budget UVE, visé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques fait ressortir :

- Un excédent global cumulé prévisionnel pour la section d'exploitation de 2 208 798,59 €
- Un besoin de financement prévisionnel cumulé pour la section d'investissement de 1 056 908,65 €

CONSIDÉRANT qu'il convient de reporter :

- En section d'investissement :
 - o D'affecter en recette d'investissement, à l'article 1068, la somme de 1 621 702,65€ comprenant :
 - 1 056 908,56€ pour couvrir les besoins de financement
 - 564 794€ en affectation complémentaire
 - o De reporter la somme de 796 051,50€ en dépense d'investissement au chapitre 001
- En section d'exploitation :
 - o De reporter la somme de 587 095,94€ en recette de fonctionnement au chapitre 002

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,
Le Comité syndical, à l'unanimité*

ACCEPTE la reprise anticipée du résultat 2023, conformément à la fiche de calcul ci-dessus visée par la Direction Générale des Finances Publiques.

DÉCIDE de reporter de façon provisoire le résultat 2023 comme suit :

Pour la section d'Investissement :

- Sur les recettes à l'article 1068 : 1 621 702,65 €
- Sur les dépenses au chapitre 001 : 796 051,50 €

Pour la section d'exploitation :

- Sur les recettes au chapitre 002 : 587 095,94 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 040-254001977-20240321-DEL_2024_021-DE



PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au département et de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

